POUR LA MONTAGNE

Le mensuel d'information de l'Association nationale des élus de la montagne - septembre 2024 - n°362 - 6 €

DOSSIER

Sondage exclusif : la montagne vue par les Français

Collectivités locales
Mieux ajuster la décentralisation

Eau
Transfert de compétence : les maires alertent !

Assurances
Du nouveau pour l'indemnisation des catastrophes naturelles

FUTURS DURABLES

LA MONTAGNE AU DÉFI

40e CONGRÈS

10-11 OCT 2024
SUPERDÉVOLUY

ANEM
ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS DE LA MONTAGNE

Anem 2024 - Création visuelle : Twenty hundred - Photos : © OT Devoluy - © Gontran Isnard

Édito

Jean-Pierre Vigier
Secrétaire général
de l'ANEM,
député de la Haute-Loire

La montagne, territoires d'avenir

Le sondage réalisé pour l'ANEM sur la perception qu'ont les Français de la montagne montre leur engouement pour nos territoires. Ceux-ci disposent en effet de nombreux atouts pour répondre aux attentes des plus jeunes qui aspirent à une qualité de vie que la montagne peut leur offrir. De fait, 17% des moins de 35 ans viendraient très certainement s'installer dans nos territoires s'ils en avaient la possibilité, sans toutefois méconnaître les difficultés inhérentes à la vie en montagne.

Ce sondage confirme une tendance déjà constatée : il y a certes le retour des jeunes qui, une fois leurs études terminées, reviennent s'installer dans nos vallées ; mais il y a aussi l'arrivée de nouvelles familles, avec des incompréhensions dans le passage d'un mode de vie urbain à un mode de vie montagnard parfois rêvé.

Nos territoires sont attractifs et ils doivent le rester. Pour cela, les élus sont en première ligne : il nous appartient d'œuvrer pour le développement harmonieux de nos territoires de montagne, de trouver le juste équilibre entre le maintien des espaces naturels et le développement économique. Car, ne nous trompons pas : pour concrétiser cette promesse d'une vie meilleure, il faut des emplois et des services publics. La tâche n'est pas facile, l'exercice est périlleux : il faudra beaucoup de pédagogie et de concertation pour conserver une montagne vivante.

> « Pour concrétiser cette promesse d'une vie meilleure en montagne, il faut des emplois et des services publics. »

L'essentiel

P. 3 Édito
L'éditorial de Jean-Pierre Vigier, secrétaire général de l'ANEM et député de la Haute-Loire.

P. 5 Actu
- Le nouveau dispositif France ruralités revitalisation en application depuis le 1er juillet
- Les rencontres de L'Association française de pastoralisme du 25 au 27 septembre dans les Vosges

P. 6 L'écho des massifs
À flanc de montagne ou au détour d'un chemin de randonnée, nos massifs regorgent de sites religieux qui constituent des destinations culturelles très fréquentées.

P. 7 Collectivités locales
Du constat à l'action : l'urgence d'harmoniser la décentralisation à l'aune de la différenciation territoriale pour une meilleure cohésion nationale.

P. 8 Les 40 ans de l'ANEM
Annie Genevard, présidente de l'ANEM de 2018 à 2020, et Jeanine Dubié, qui lui a succédé de 2020 à 2022, reviennent sur les principales actions qu'elles ont menées à la tête de l'Association.

P. 10 Eau
Alors que les compétences eau et assainissement doivent quitter le giron des communes en 2026, certains maires souhaitent conserver la gestion de l'eau et mettent en avant leur connaissance du réseau ainsi que leurs capacités d'intervention.

P. 17 Assurances
Le régime d'indemnisation des catastrophes naturelles évolue avec une meilleure reconnaissance des phénomènes de sécheresse et une priorisation de l'utilisation des indemnités vers des réparations qui assurent une viabilité durable des bâtiments.

P. 18 Vie de l'ANEM
- L'ANEM à la rencontre des élus lors de trois réunions départementales en Lozère, dans le Var et le Vaucluse
- Nouveauté de la 40e édition du Congrès de l'ANEM, cinq ateliers permettront de répondre aux problématiques de terrain des élus

P. 12
DOSSIER

© Pixabay

La montagne toujours aussi haut dans le cœur des Français

Retrouvez le sondage exclusif réalisé par l'IFOP pour l'ANEM et la Banque des territoires avec l'analyse comparée des ressentis et des attentes de ceux qui vivent, fréquentent ou rêvent la montagne.

Pour la montagne est édité par l'Association nationale des élus de la montagne – 7, rue de Bourgogne, 75007 Paris – Tél. : 01 45 22 15 13
Directrice de la publication et de la rédaction : Marie-Annick Fournier
Rédaction : Grégoire Chevalier, Benoit Colboc, Dorothée Collet, Eve du Montant, Raphaëlle Pouradier Duteil, Jean-Marie Safra
Communication : Eve du Montant
Conception et réalisation graphique : Nathalie Wolff
Photos : droits réservés sauf crédits. Une de couverture : Enfant devant le Lac des Moutons, Les Arcs, Juillet 2024 © Julien Duclos
Impression : L'Artésienne – 20, rue Tholozé, 75018 Paris. N° de commission paritaire : 0328G84199. ISSN : 0296-7987.
Abonnement : 57,23 €/11 numéros. Ce numéro a été tiré à 4 200 exemplaires. Dépôt légal à parution.
Ce magazine est imprimé sur du papier certifié PEFC.

Actu

Le nouveau dispositif France ruralités revitalisation

Prévu par la loi de finances pour 2024, le nouveau dispositif France ruralités revitalisation (FRR) remplace les zones de revitalisation rurale (ZRR) depuis le 1er juillet. Deux arrêtés publiés le 19 juin précisent ce zonage.
Le premier présente la liste des communes éligibles au zonage FRR. Ce sont ainsi 3 774 communes de montagne qui sont intégrées au nouveau zonage FRR, dont 250 nouvelles. Le second ouvre la voie à un rattrapage des communes sortantes, soit 396 en montagne. À terme, ce sont donc 4 170 communes de montagne qui devraient bénéficier de ce nouveau dispositif.
Des avancées qui ont été permises grâce aux actions de l'ANEM pour améliorer le dispositif sur des points essentiels :

- Le zonage de bassins de vie permettant d'éviter une concurrence entre collectivités voisines.
- Le zonage de départements entiers, pour prendre en compte des situations spécifiques. Les départements de l'Aveyron, du Cantal, des Hautes-Alpes, de l'Ariège, des Alpes-de-Haute-Provence vont notamment figurer dans la liste des départements intégralement zonés.
- Des avancées spécifiques, issues de l'amendement déposé par la sénatrice Frédérique Espagnac, avec la mise en place d'un critère de richesse assoupli pour les communes de montagne.
- L'engagement du gouvernement de rattraper l'intégralité des communes sortantes.

© Grégoire Chevalier

↖ Chastreix (63)

La réforme prévoit également un zonage renforcé appelé FRR+. Sa mise en place est, quant à elle, repoussée. Elle nécessite en effet la publication d'un décret destiné à fixer les modalités précises de calcul de l'indice synthétique utilisé pour déterminer l'éligibilité des communes. La loi prévoit que cet indice tienne compte des dynamiques liées au revenu, à la population et à l'emploi dans les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) concernés. Or, si un projet de décret a bien été mis à la concertation en mars, les associations d'élus avaient fait remonter un certain nombre de remarques et des arbitrages étaient toujours en attente à l'annonce de la dissolution. À terme, ce sera un quart des communes qui bénéficiera d'un coup de pouce supplémentaire.

Retrouvez la liste des communes éligibles en scannant le QR code ci-contre :

Acteurs du pastoralisme : rendez-vous dans les Vosges

Les 39e Rencontres nationales des acteurs du pastoralisme, organisées par l'Association française de pastoralisme (AFP), se tiendront du 25 au 27 septembre 2024. Ces trois journées, qui se dérouleront au cœur du massif des Vosges, dans la vallée de la Bruche et le Parc naturel régional des Ballons des Vosges, mettront en lumière les efforts collectifs en faveur d'un pastoralisme multifonctionnel.
Les acteurs locaux – élus, éleveurs, agronomes et botanistes – partageront leurs initiatives pour la reconquête pastorale et paysagère, la préservation de la biodiversité, et le soutien à l'économie agricole de montagne. Ils aborderont également les défis posés par le changement climatique et la gestion des ressources en eau. Ces rencontres offriront une plateforme pour débattre, enrichir les réflexions communes et trouver des solutions innovantes basées sur l'expérience de chacun.
Un événement pour tous ceux qui s'engagent – entre vallées et hautes chaumes – pour un pastoralisme multifonctionnel, durable et résilient.

L'écho des massifs

Cimes sacrées

Patrimoine culturel et religieux, la montagne abrite sur ses hauteurs de nombreux sites qui réunissent à la fois des fidèles mais aussi des touristes curieux de venir découvrir des architectures à couper le souffle aussi bien que des pages plus lointaines de notre histoire.

Pyrénées

L'abbaye Saint-Martin du Canigou

À Casteil (66), au cœur du massif du Canigou, ce monastère de moines bénédictins du XIe siècle surgit au bout d'un chemin de pèlerins qu'il faut arpenter à plus de 1 000 mètres d'altitude. Rénovée tout au long du XXe siècle, l'abbaye constitue un joyau de l'art roman régional, confiée depuis 1988 à la Communauté catholique des Béatitudes qui assure les messes et les offices ainsi que les visites de ce site classé parmi les Monuments historiques.

Vosges

Le massif forestier du Donon

© DR

À 1 009 mètres d'altitude, la montagne du Donon, dans le Bas-Rhin, offre en son point culminant un panorama somptueux sur la chaîne vosgienne, la Forêt Noire, la plaine d'Alsace et le plateau lorrain. Mais ce lieu est également connu pour abriter la reconstitution d'un temple romain ainsi que les vestiges d'un sanctuaire gallo-romain, construit entre le IIe et IIIe siècle, où l'on vénérait Mercure, dieu du commerce, des voyages et des voleurs.

Alpes

Le Sentier du Baroque

© OT Combloux

Parce que la montagne n'a pas uniquement son potentiel sportif comme atout à offrir, l'office de tourisme Savoie Mont Blanc est partenaire du Sentier du Baroque, une randonnée pédestre qui permet de partir à la découverte des merveilles de l'art baroque dans la région *via* les églises, chapelles ainsi que les nombreux oratoires le long d'un itinéraire balisé de 20 km au départ de Combloux (74).

Massif central

Le temple de Mercure

Au sommet du Puy-de-Dôme, il fut autrefois le plus grand sanctuaire de montagne de la Gaule romaine (IIe siècle). Mis au jour à la fin du XIXe siècle, les vestiges du temple de Mercure, à proximité du col de Ceyssat, ne rendent aujourd'hui que faiblement compte de la monumentalité d'un sanctuaire dont la superficie avoisinait les 3 600 m² et abritait en son sein des matériaux d'une grande richesse (blocs de trachyte, marbre, etc.).

Corse

La chapelle San Liseu

Parmi les sommets sur lesquels se dresse le village d'Ortu (2A), dont certains s'élèvent à plus de 2 000 mètres d'altitude, on trouve la chapelle Saint-Élisée (San Liseu) à laquelle on accède par l'ascension du Monte Sant'Eliseo et qui réunit de nombreux croyants chaque année à l'occasion du pèlerinage organisé lors de la fête patronale du 29 août pour célébrer ce saint qui a souvent christianisé des lieux en altitude.

Jura

La grotte-chapelle de Remonot

Située entre Montbenoît et Morteau (25), la grotte de Remonot abrite une chapelle consacrée à la Vierge Marie ainsi que la source séculaire de la rivière Gésambrune que beaucoup considèrent comme un lieu de pèlerinage. Inscrite aux Monuments historiques depuis 2009, elle aurait été utilisée depuis le VIIIe siècle par les ermites qui auraient évangélisé la région du Haut-Doubs et son eau était plébiscitée par le passé pour ses vertus bienfaitrices.

© DR

Collectivités locales

Territoires : pour une plus grande cohésion nationale

Fin mai, étaient rendus publics les rapports d'Éric Woerth et de Boris Ravignon sur la décentralisation en France, tous deux soulignant la nécessité de réformes pour rendre le système plus efficace et cohérent.
La dissolution a coupé court à un débat, pourtant nécessaire.

© DR

Boris Ravignon, maire de Charleville-Mézières, a pointé du doigt l'enchevêtrement des responsabilités entre l'État et les collectivités, ainsi qu'entre les différentes strates de collectivités elles-mêmes. Cette complexité, estimée à un coût de 7,5 milliards d'euros par an, représente un fardeau pour les finances publiques et, *in fine*, pour les citoyens.
De son côté, le député Éric Woerth propose 51 mesures pour clarifier et rationaliser les compétences à chaque niveau territorial. Son objectif est de redéfinir clairement les rôles, afin de favoriser une meilleure synergie entre les acteurs locaux et nationaux.
Face à la complexité de la situation politique nationale, il ne serait pas surprenant de voir ces recommandations rejoindre la longue liste des initiatives oubliées, s'empilant dans un tiroir au ministère de l'Intérieur. Pourtant, la question de la décentralisation mériterait un débat d'envergure : au-delà de la répartition des compétences, les questions de l'autonomie financière et de la capacité d'agir des collectivités sont primordiales.
Si une grande réforme territoriale est difficilement envisageable dans l'état actuel des choses, des ajustements sont toutefois nécessaires et possibles. Il est notamment urgent de corriger les erreurs des vagues de décentralisation passées. C'est pourquoi, l'ANEM soutient la proposition de loi déposée, dès le début de cette nouvelle législature, par Jean-Pierre Vigier, député de la Haute-Loire, en faveur d'un transfert facultatif et non obligatoire des compétences eau et assainissement aux communautés de communes (lire aussi pages 10 et 11).
L'ANEM demande aussi la mise en œuvre d'une véritable politique de différenciation territoriale. Bien qu'inscrite dans la loi, celle-ci demeure sous-exploitée. Elle offre pourtant une voie prometteuse pour adapter les politiques publiques aux spécificités locales. Cette notion est au cœur de la loi Montagne depuis 1985, renforcée par son inscription dans la Constitution en 2003 et dans la loi 3DS (différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification) de 2022. Il devient donc impératif d'appliquer et de respecter la loi pour que chaque territoire bénéficie de politiques adaptées et cohérentes à ses particularités.
Une telle refonte des politiques publiques permettrait d'améliorer grandement la qualité de vie des habitants de la montagne, le quotidien des élus locaux et de renforcer la cohésion nationale. Il est crucial de montrer que chaque territoire, aussi éloigné soit-il, a sa place et son importance dans notre République.

Les 40 ans de l'ANEM

« À l'ANEM, nous sommes des montagnards avant tout »

Annie Genevard
Présidente de l'ANEM
de 2018 à 2020

Jeanine Dubié
Présidente de l'ANEM
de 2020 à 2022

Dans le cadre des 40 ans de l'Association, *PLM* poursuit les interviews croisées de ses anciens présidents. Dans ce numéro, la parole est donnée à Annie Genevard, députée du Doubs, et à Jeanine Dubié, qui était députée des Hautes-Pyrénées lors de sa présidence.

Que retenez-vous de vos deux années en tant que présidente de l'ANEM ?

Annie Genevard : À la tête de l'Association, j'ai vécu l'arrivée d'une nouvelle majorité présidentielle qui nous a conduits à adopter une gouvernance tripartite. L'état d'esprit qui prévalait depuis toujours à l'ANEM, à savoir un affranchissement des attaches partisanes au bénéfice de la montagne, n'allait pas forcément de soi pour tous et il a fallu travailler à persuader les uns et les autres que la montagne transcende les clivages partisans. Et que nous sommes, à l'ANEM, des montagnards avant tout. Il a aussi fallu batailler ferme pour convaincre que la spécificité de la montagne est fondée, la tentation d'y adjoindre la ruralité étant permanente. Autres faits marquants de mes quatre années dans la gouvernance de l'ANEM : la préparation, l'adoption et l'application de l'Acte II de la loi Montagne dont j'avais été la corapporteure dans une configuration inédite.

Jeanine Dubié : De cette période, je retiens tout le travail que nous avons fait collectivement afin que le confinement soit le moins préjudiciable possible à la montagne. Nous avons montré un front uni face au gouvernement pour obtenir un maximum d'accompagnement auprès de tous les acteurs de l'économie montagnarde, des entreprises, des stations de ski, des commerçants. Autre point marquant de mon mandat : le travail engagé avec l'Association nationale des maires des communes thermales et le Centre national des établissements thermaux au moment où l'on a commencé à parler d'une montagne quatre saisons. À l'initiative de l'ANEM, nous nous sommes rendu compte que, sur la centaine de stations thermales françaises, la moitié se trouve en territoires de montagne et qu'une bonne vingtaine sont, à la fois, station thermale et station de ski. Ces activités sont en réalité complémentaires et doivent servir à l'économie de nos territoires.
Je n'oublie pas non plus la réorganisation statutaire de notre Association. Après la loi sur le non-cumul des mandats, les parlementaires n'avaient plus d'autres fonctions électives. C'était la collectivité locale à laquelle ils appartenaient qui faisaient qu'ils étaient adhérents à l'ANEM. Cela ne pouvait pas durer. On ne peut pas être président d'une association sans en être adhérent, autrement dit sans en payer soi-même la cotisation. Pour convaincre et valider nos nouveaux statuts avec un collège de parlementaires, il a fallu une bonne année et demie de préparation au cours de laquelle la déléguée générale, Marie-Annick Fournier, m'a beaucoup aidée. Je l'en remercie.

> **« Tous nos élus doivent sans cesse se demander : quel serait l'impact de tel ou tel texte sur nos territoires de montagne. »**
> Jeanine Dubié

© ANEM

Souvenir du 37e Congrès au Grand-Bornand (74)

L'action de l'ANEM est-elle véritablement efficace ?

A. G. : Parmi les points saillants de ma présidence : la couverture numérique fixe ou mobile. Nous y avons travaillé à la fois avec des représentants du gouvernement et des opérateurs. Je crois pouvoir dire que l'ANEM a été au cœur de la naissance du New Deal numérique après avoir été porteuse d'une démarche partenariale.
Nous avons aussi beaucoup pesé pour que les zones de revitalisation rurale (ZRR) soient maintenues parce qu'elles sont indispensables à la vie économique et sociale de nombreuses collectivités de montagne. L'ANEM a également agi en faveur du plan de relance pour la montagne. Mon action personnelle s'est prolongée avec ma présidence du Conseil national de la montagne où j'ai mis en place le plan Avenir montagnes. J'ai aussi œuvré sur la question du loup qui se développe sur notre territoire et menace très clairement l'agriculture de montagne ainsi que le pastoralisme. C'est une question qui est née à l'ANEM et qui a prospéré à l'ANEM.

J. D. : Je rappelle qu'en 2016, nous avons fait adopter la deuxième loi Montagne par l'Assemblée nationale, à l'unanimité. Nous étions une force de propositions et de pressions au-delà de nos appartenances politiques, et cela caractérisait notre Association. Il est indispensable aujourd'hui de conserver ce même esprit en continuant à travailler dans le seul intérêt de la montagne, sans jamais être le porte-voix du pouvoir en place. Tous nos élus doivent sans cesse se demander : quel serait l'impact de tel ou tel texte sur nos territoires de montagne afin d'en atténuer éventuellement les incidences néfastes ou d'améliorer leur application.

Quels sont les grands défis auxquels la montagne va devoir faire face au cours des prochaines années ?

A. G. : Il faut absolument que perdure l'esprit de l'ANEM, c'est-à-dire que la priorité soit toujours donnée à la défense de la spécificité montagne. Il faut garder en mémoire que la montagne représente un quart du territoire national. Cela plaide en faveur d'une interrogation permanente dans les politiques publiques sur ce qui peut être adapté à la montagne. C'est le combat fondamental, le combat qu'il ne faut jamais oublier ; faute de quoi, il y aurait un danger mortel pour l'ANEM. Il nous faut donc marcher en rangs serrés. Cela ne remet pas en cause l'appartenance des uns ou des autres à telle ou telle majorité mais l'ANEM doit rester un outil puissant de relais. Autre enjeu essentiel : une adaptation intelligente au changement climatique en bénéficiant des nouveaux attraits de la montagne pendant toutes les saisons de l'année sans tirer un trait définitif sur les activités de neige. La défense de la montagne est une cause qui n'est jamais achevée.

J. D. : Premier grand défi : le réchauffement climatique. Cela nous oblige à nous réinterroger. Que faut-il faire pour que la montagne reste un environnement dans lequel les gens auront toujours envie d'aller ? Les montagnes qui ont été peu urbanisées incarnent vraiment la montagne de demain. Il faut donc que nous soyons capables de proposer de nouvelles activités afin que les jeunes puissent demeurer dans nos territoires. C'est un travail qui est déjà amorcé. Il faut que la montagne continue à s'adapter à toutes les évolutions. Dans une société qui s'est beaucoup repliée sur le bien-être individuel, et dans l'attente que se crée un nouvel espoir collectif, la montagne a la chance de disposer d'atouts qui en font un territoire d'avenir.

> **« La montagne représente un quart du territoire national. Cela plaide en faveur d'une interrogation permanente dans les politiques publiques sur ce qui peut être adapté à la montagne. »**
>
> Annie Genevard

Eau

Le transfert des compétences en question

Obligatoire à partir du 1er janvier 2026, le transfert des compétences sur l'eau potable et l'assainissement collectif soulève l'opposition des maires des communes de montagne.

La gestion de l'eau et de l'assainissement quittera-t-elle d'ici peu le giron des maires des communes ? C'est la question qui agite depuis plusieurs années les élus des territoires de montagne, confrontés à l'obligation de transférer avant le 1er janvier 2026 ces deux compétences administrées jusque-là par les municipalités et qui rejoindront demain le champ de toutes les intercommunalités. Mais si la moitié des communes de France a aujourd'hui réalisé son transfert de compétences eau potable et assainissement collectif, selon l'association Intercommunalités de France, d'autres communes sont réticentes et redoutent de perdre la connaissance du réseau et l'efficacité d'intervention si ces deux domaines de compétences quittent le cadre de leur commune, notamment dans les communes de montagne.

> **« Nous avons une vraie connaissance de notre réseau, avec une capacité d'intervention très rapide, et tout cela est menacé avec le transfert. »**

Pour comprendre les enjeux qui entourent cette question du transfert de compétences, il faut remonter à 2015 lors de la promulgation de la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) qui a redéfini les compétences attribuées aux collectivités territoriales, avec une montée en puissance de l'échelon intercommunal. Parmi les évolutions prévues par la loi, se trouve notamment cette obligation du transfert des compétences eau potable et assainissement collectif, dont les contours ont été précisés dans la loi relative à la mise en œuvre du transfert de ces compétences aux communautés de communes, datant de 2018. Objectif affiché : rationnaliser la gestion de l'eau sur le territoire, pérenniser les infrastructures, harmoniser le niveau de service ou encore faciliter la réparation des fuites du réseau.

Mais dans les territoires de montagne, cette obligation de transfert a suscité un vent d'opposition des maires qui cherchent aujourd'hui à défendre la gestion communale de l'eau et qui sont soutenus par l'ANEM, alertant les instances nationales sur les conséquences de ce transfert pour les communes montagnardes. C'est le cas du maire de Saâles, une commune de 840 habitants située dans le Bas-Rhin, au pied du massif des Vosges. Élu en 2020 à la tête de la commune, Romain Mangenet « s'oppose très clairement » au transfert : « Nous n'avons jamais été opposés au fait de travailler ensemble, avec d'autres communes, mais transférer ces compétences à l'intercommunalité, dont le découpage géographique n'a rien à voir avec la géographie de l'eau, nous semble tout à fait incohérent », explique-t-il. Le maire déplore que le transfert soit obligatoire alors que la gestion communale de l'eau se fait aujourd'hui dans de bonnes conditions : « À Saâles, nous parvenons à dégager des excédents et à faire des investissements pour maintenir le réseau. Nous disposons au sein de la commune de la compétence, grâce au personnel, et nous proposons un tarif très avantageux aux usagers. Je n'ai absolument aucun intérêt à transférer ces compétences, alors que nous gérons ces sujets au sein de la commune depuis plus de 100 ans ». Dans le cadre du transfert, il devra également remettre les clés de la nouvelle station d'épuration, qui sera inaugurée cet automne et dont le chantier a été suivi par les équipes municipales.

Dans la commune de Pelleautier, située au sud de Gap, dans le département des Hautes-Alpes, la question du transfert de compétences suscite également de vives inquiétudes, comme dans la plupart des massifs français. « Nous avons une vraie connaissance de notre réseau, avec une capacité d'intervention très rapide, et tout cela est menacé avec le transfert », déplore

© Grégoire Chevalier

Réserve de la vallée d'Eyne
dans les Pyrénées-Orientales (66)

Christian Hubaud, maire de Pelleautier et vice-président du département des Hautes-Alpes. « Si on perd cette compétence, ce n'est pas une régie qui pourra avoir cette connaissance du terrain ». Pour éviter de devoir perdre la maîtrise de son eau, la commune a signé en 2020 une convention de délégation de la compétence eau potable, avec la communauté d'agglomération Gap-Tallard-Durance. Cette convention délègue à la commune, pour une durée de sept ans, la gestion de la production et de la distribution de l'eau potable, la maintenance des installations, l'entretien et les investissements. Les prix sont fixés par la commune, en concertation avec la communauté d'agglomération. Mais le maire craint que ce fonctionnement puisse être remis en question à l'avenir : « Nous espérons pouvoir continuer de cette façon mais nous n'avons aucune garantie sur le fait que ce soit possible après 2026 », note Christian Hubaud.
Reste, pour les élus, à faire comprendre à leurs administrés les enjeux de ce transfert, dont la décision leur échappe. À Saâles, une consultation citoyenne a été lancée pour évoquer avec les habitants les origines et les conséquences de la mesure, sur laquelle ils ont ensuite été amenés à se prononcer, avec un résultat sans appel : « Les habitants ont voté à plus de 99% en faveur du maintien de cette compétence au niveau de la commune. Ils ont compris qu'à la clé, il y avait un enjeu de qualité et de proximité, mais aussi de facture car on ne sait pas comment les prix évolueront en cas de transfert, explique le maire. Il va désormais falloir leur expliquer qu'il faudra transférer la gestion de notre eau, malgré leur vote et malgré l'opposition du conseil municipal. »

La question des fuites au cœur du sujet

C'est un des arguments qui ont mené à l'obligation faite aux communes de transférer la compétence eau : la récurrence des fuites observées sur les réseaux de montagne. Selon des données de l'association Intercommunalités de France, la majeure partie des communes dans lesquelles les réseaux ont un rendement inférieur à 50% se situerait en montagne.
Mais dans ces secteurs, à la géographie complexe et aux habitations souvent éparpillées, les élus se défendent de manquer de vigilance sur l'entretien du réseau : « Nous avons des capteurs installé sur tous nos réservoirs. En cas de fuite, nous sommes en mesure d'intervenir très rapidement car nous sommes sur place et nous connaissons parfaitement le réseau », explique Christian Hubaud, maire de Pelleautier (Hautes-Alpes). À Saâles, dans le Bas-Rhin, le maire a également misé sur l'investissement pour moderniser son réseau : « Nous avons installés un dispositif de télégestion pour repérer les fuites, ce qui a représenté un gros investissement. C'est un problème dont on se préoccupe », explique Romain Mangenet, le maire de la commune, qui doute qu'un transfert à une instance plus éloignée du terrain permette de gérer au quotidien la problématique des fuites.
Si on regarde plus attentivement le rapport SISPEA (système d'information des services publics d'eau et d'assainissement) publié en 2023, à partir des données de 2021, sur lequel s'appuie Intercommunalités de France, on peut constater que sur les 198 services d'eau avec un rendement de réseau inférieur à 50% :

- 151 sont gérés par une commune isolée, soit 2,6% des 5 746 services d'eau communaux.
- 22 sont gérés par un EPCI, soit 5,3% des 415 services d'eau en gestion intercommunale.
- 22 sont gérés par un syndicat, soit 1,3% des 1 855 services en gestion syndicale.

L'échelle de gestion communale ou intercommunale n'est ainsi pas corrélée à l'efficacité du réseau. On comprend mieux pourquoi la gestion de l'eau doit être pensée dans une logique d'efficacité et de qualité de service, et pourquoi l'ANEM s'oppose à tout transfert de compétences en bloc.
Par ailleurs, le rapport SISPEA souligne que « les causes des fuites sont variées et nombreuses (...) parmi lesquelles [on compte] les conditions géographiques liées aux sols et aux climats froids. »

DOSSIER

Sondage exclusif : la montagne toujours aussi haut dans le cœur des Français

À l'aube de ses 40 ans, l'ANEM, en partenariat avec la Banque des territoires, a confié à l'IFOP la réalisation d'une étude auprès des Français et des montagnards sur leur perception des territoires de montagne et des conditions de vie qui y sont associées. Les résultats sont sans appel : malgré des conditions de vie jugées plus difficiles, la montagne est largement plébiscitée par tous.

Le sondage portait sur trois axes : le cadre de vie en montagne, les mutations de la montagne et les actions prioritaires à mener. Sans surprise, les territoires de montagne sont perçus comme des espaces naturels, propices à des activités de plein air, où la qualité de l'environnement et le cadre de vie sont meilleurs que dans le reste du pays, malgré des conditions de vie plus difficiles. On notera, et c'est peut-être le premier enseignement de ce sondage, qu'il n'y a aucune différence notable entre les réponses de l'ensemble des Français et celles de la population des communes de montagne, même si cette dernière a une perception plus fine de ses conditions de vie. Les enjeux du réchauffement climatique en montagne sont bien perçus par tous. Pour accompagner les territoires de montagne dans leurs mutations, les Français font davantage confiance aux collectivités territoriales (78%) ainsi qu'aux entreprises et professionnels de la montagne (74%), plutôt qu'à l'État (34%). Le jugement des habitants des communes de montagne est similaire, bien que légèrement plus sévère : 72% font confiance aux collectivités territoriales, 68% aux entreprises et professionnels de la montagne, et 26% seulement à l'État.

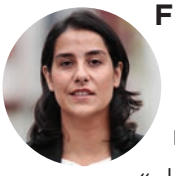

Frédérique Espagnac
Vice-présidente de l'ANEM, sénatrice des Pyrénées-Atlantiques

« Les collectivités territoriales sont les piliers de l'adaptation au changement climatique des territoires de montagne. Chaque territoire ayant ses spécificités, les élus locaux doivent pouvoir adapter leurs politiques publiques à leurs propres enjeux. Il est impératif de leur donner les moyens et les outils nécessaires à la réussite de leurs projets de territoire. »

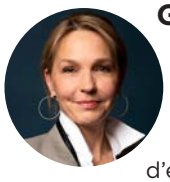

Gisèle Rossat-Mignod
Directrice du réseau de la Banque des territoires

« Chercher à comprendre comment nos concitoyens perçoivent la montagne, comment ils la comprennent et la vivent est une démarche riche d'enseignements. Ce sondage montre beaucoup d'enthousiasme et révèle de nombreux atouts des territoires de montagne face au changement climatique. Je relève aussi une grande confiance à l'égard des différents acteurs, en particulier des collectivités locales, pour accompagner les territoires de montagne à l'avenir. L'ensemble des montagnards peut compter sur l'engagement de la Banque des territoires à leurs côtés pour porter les priorités identifiées, notamment le logement, l'accès aux services, le développement économique ou encore le développement des énergies renouvelables et de transports plus durables, ainsi que la gestion de l'eau. »

72%
des habitants de montagne

font confiance aux collectivités locales pour accompagner les mutations à venir

La montagne : entre havre de paix et isolement

Les Français associent tout d'abord la montagne aux espaces naturels (87%) et aux activités de plein air (70%). Si les avis diffèrent peu entre le grand public et les habitants des communes de montagne, ces derniers sont cependant plus nombreux à évoquer le fait que la montagne est également synonyme d'espaces ruraux et isolés (34%, contre 26% en moyenne), très certainement parce qu'ils vivent cette situation au quotidien.
La richesse des territoires de montagne est bien identifiée par les Français : ceux-ci sont presque unanimes sur le fait que la montagne constitue un atout très important pour la France (90%). Si une majorité (69%) des Français estime toujours que les territoires de montagne sont des territoires d'avenir, cette proportion est significativement plus faible qu'en 2016 (-6 points) et est sans doute liée au fait que les trois quarts (73%) des Français pensent également que le potentiel des territoires de montagne est insuffisamment valorisé.

Pour vous, la « montagne », c'est avant tout… ?

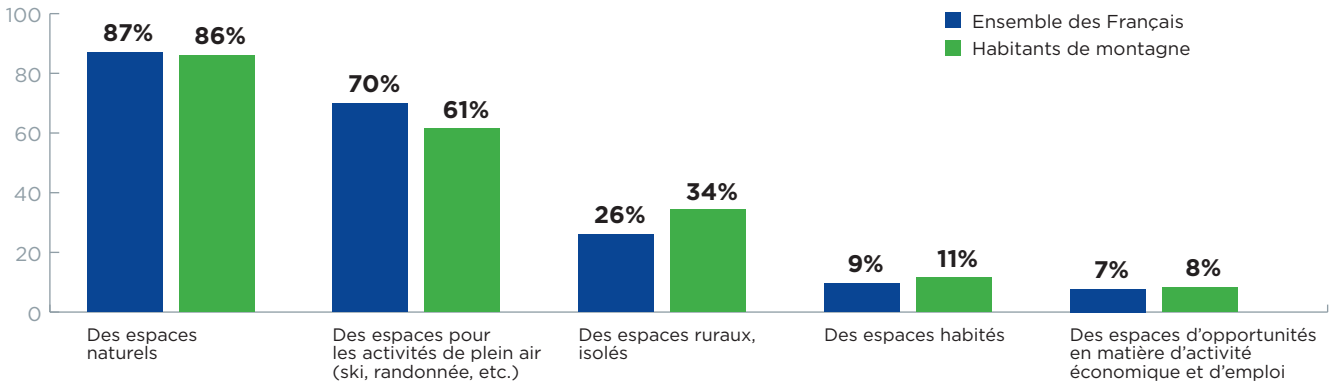

Les affirmations sur la montagne que partagent les Français et les habitants de montagne

Ensemble des Français **90%** — **Habitants de montagne** **95%**

Le fait que la France possède de nombreux territoires de montagne constitue un atout très important.

Ensemble des Français **75%** — **Habitants de montagne** **80%**

Les difficultés des personnes vivant en montagne sont sous-estimées par les Français.

Ensemble des Français **69%** — **Habitants de montagne** **78%**

Les territoires de montagne sont des territoires d'avenir (notamment sur les plans économique et agricole).

Ensemble des Français **73%** — **Habitants de montagne** **72%**

Le potentiel des territoires de montagne est insuffisamment valorisé.

Des conditions de vie plus difficiles en montagne qu'ailleurs....

Les difficultés liées à la vie en montagne sont bien identifiées : 75% des Français et 80% des montagnards estiment que ces difficultés sont sous-estimées. 33% de ceux qui habitent en montagne considèrent que leurs conditions de vie sont moins bonnes que sur le reste de territoire, une proportion similaire à l'ensemble des Français.
Interrogés plus particulièrement sur les services disponibles dans les communes de montagne, les montagnards sont presque unanimes : l'accès aux soins (76%) est jugé largement insuffisant, tout comme l'accessibilité (78%) et l'accès aux services publics (71%).
Ils sont d'ailleurs nombreux à indiquer subir ces dernières années une dégradation de l'accès aux soins (59%) et aux services publics (48%). Ils notent cependant une amélioration de la qualité du réseau Internet (45%) et de téléphonie mobile (43%). C'est donc sans surprise que les montagnards jugent que les services de soins et à la personne (78%), les transports en commun ou partagés (76%) et les services publics (71%) sont insuffisants en montagne.

© DR

↖ Jura : la ligne des hirondelles (39)

Les 3 services qui manquent dans les communes de montagne selon les habitants de montagne

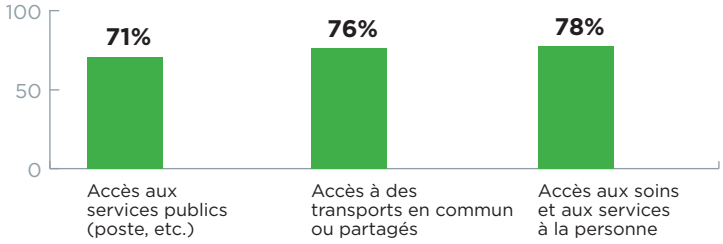

Jean-Pierre Vigier
Secrétaire général de l'ANEM, député de la Haute-Loire

« Notre cap est clair : nous devons faire de la question de l'accès aux soins une priorité. Il n'est pas acceptable de mettre plus de 30 minutes en moyenne, ce qui ne tient pas compte des conditions climatiques, pour accéder à un service d'urgence ou à un service d'obstétrique. Il faut garantir un égal accès aux soins pour tous les citoyens. »

Les habitants des communes de montagne se comparent au reste du territoire

Par rapport à la situation en France, les habitants de montagne trouvent :

leur situation meilleure

à **83%** d'entre eux pour la qualité de l'environnement et du cadre de vie

leur situation comparable

à **40%** d'entre eux pour l'école

à **61%** d'entre eux pour l'accès aux services à la personne

à **62%** d'entre eux pour l'emploi et l'activité économique

à **65%** d'entre eux pour la qualité du réseau internet

à **66%** d'entre eux pour la qualité du réseau téléphonique mobile

à **71%** d'entre eux l'accès aux services publics

à **76%** d'entre eux pour l'accès aux soins

à **78%** d'entre eux pour la mobilité, l'accessibilité

Les habitants des communes de montagne évaluent l'évolution de leurs conditions de vie

Ces dernières années, les habitants de montagne estiment que :

la situation s'est améliorée

à **43%** d'entre eux pour la qualité du réseau téléphonique mobile

à **45%** d'entre eux pour la qualité du réseau internet

à **48%** d'entre eux pour l'accès aux services à la personne

à **49%** d'entre eux pour la mobilité, l'accessibilité

à **49%** d'entre eux pour l'emploi et l'activité économique

à **54%** d'entre eux pour l'école

la situation s'est dégradée

à **48%** d'entre eux pour l'accès aux services publics

à **56%** d'entre eux pour le coût de la vie

à **59%** d'entre eux pour l'accès aux soins

… mais qui n'influent pas sur la qualité de vie

Malgré ces représentations des difficultés de vie en montagne, la proportion des Français qui pensent que la qualité de vie est meilleure en montagne qu'ailleurs a augmenté de dix points en sept ans, passant de 20 à 30%. Ce chiffre monte à 42% chez les montagnards. La principale raison avancée est la qualité de l'environnement et du cadre de vie (79% des Français et 83% des montagnards). Cependant, loin d'un potentiel exode urbain, le fait de trouver les conditions de vie meilleures en montagne est fonction du lieu de vie actuel et diminue avec l'augmentation de la taille de la commune dans laquelle habitent les répondants : s'ils sont 38% dans les communes rurales à penser que les conditions de vie sont meilleures en montagne, ils ne sont plus que 29% dans les communes urbaines de province et 24% dans l'agglomération parisienne.
13% des Français pourraient très certainement habiter en montagne s'ils en avaient la possibilité, soit plus de 7,8 millions de Français. Ce qui reviendrait à doubler la population de montagne qui compte aujourd'hui plus de 7 millions d'habitants. Les jeunes plébiscitent particulièrement la montagne. Alors que 40% des moins de 35 ans considèrent que les conditions de vie en montagne sont moins bonnes, ils sont pour autant 49% à être disposés à venir habiter en montagne s'ils en avaient l'occasion, dont 17% très certainement.

© Grégoire Chevalier

↖ Massif de la Vanoise (73)

L'envie d'aller habiter en montagne

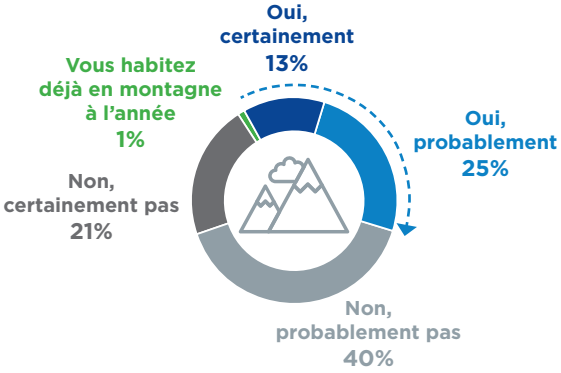

38%
le feraient s'ils avaient la possibilité d'aller habiter dans un territoire de montagne

Pascale Boyer
Présidente de l'ANEM

« Consciente de l'enjeu du déploiement de la téléphonie mobile sur l'ensemble des massifs, l'ANEM a, dès 2016 et l'Acte II de la loi Montagne, porté des mesures fiscales incitatives en faveur de ce déploiement en montagne préfigurant ainsi le New Deal. Ce chiffre est la preuve que les programmes dédiés à la montagne portent leurs fruits et c'est un encouragement pour l'ANEM à poursuivre son action. »

L'impact du réchauffement climatique

La majorité des Français estiment que les différents effets du réchauffement climatique sur les zones de montagne seront négatifs. La crainte de ces conséquences porte plus principalement sur les activités liées à la neige (75%), mais plus de la moitié des Français sont également inquiets pour l'accès à l'eau (58%), l'entretien des forêts et la ressource en bois (52%) ainsi que l'agriculture et l'élevage (51%).

La perception de l'impact qu'aura le changement climatique, notamment concernant les activités liées à la montagne, divise les Français. La moitié (51%) pense que cela aura un impact, dont 20% qui indiquent devoir réduire la fréquence des activités et 27% qui indiquent devoir changer la nature de ces activités. Une autre moitié (49%) indique que cela n'aura pas de conséquence. Il est intéressant de noter que 65% des moins de 35 ans jugent que le réchauffement climatique aura un impact sur leur pratique de la montagne alors que 55% des plus de 35 ans estiment qu'il n'aura aucun impact.

L'épineuse question de la vie en montagne *versus* sa préservation ressort des résultats du sondage. Si les montagnards placent la préservation de l'accès à l'eau et de la biodiversité au cœur de leurs préoccupations (pour 97% et 96% il s'agit de mesures prioritaires et importantes), 95% souhaitent améliorer la qualité des services publics, 91% veulent développer l'accès au logement et aux transports en commun, et 89% sont favorables au développement des énergies renouvelables et à la diversification économique.

© Shutterstock

↖ La Mer de Glace (74)

Les 5 mesures urgentes selon les habitants de montagne

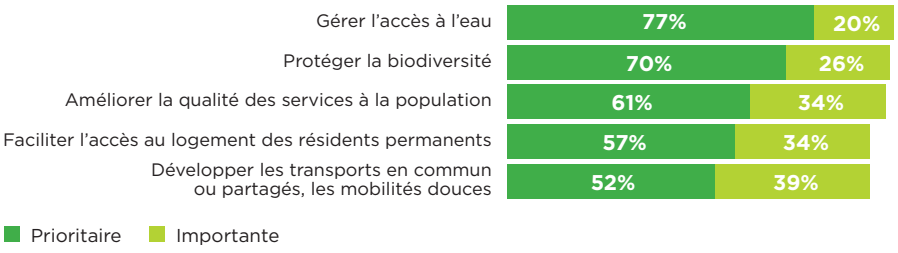

Michel-François Delannoy
Directeur du département Appui aux territoires de la Banque des territoires

« Les territoires de montagne sont profondément impactés par le réchauffement climatique. Ces impacts sont systémiques. Ils vont bousculer les trajectoires de ces territoires et il nous faudra agir de manière juste pour accompagner les transformations. Cette enquête nous donne des éléments utiles pour comprendre, globalement et par massif, la manière dont les habitants appréhendent ces évolutions, les enjeux et les leviers pour agir. C'est une enquête utile pour l'action d'aujourd'hui et de demain. »

Retrouvez le sondage complet en scannant le QR code :

La majorité des habitants des communes de montagne estiment que le réchauffement climatique aura un impact négatif sur de nombreux secteurs

pour les activités liées à la neige selon
75%
des habitants

pour l'accès à l'eau selon
58%
des habitants

pour l'entretien des forêts et la ressource en bois selon
52%
des habitants

pour l'agriculture et l'élevage selon
51%
des habitants

pour la construction selon
51%
des habitants

pour l'industrie selon
48%
des habitants

Assurances

Sécheresse : adaptation du régime d'indemnisation des catastrophes naturelles

© Shutterstock

Face à l'intensification des phénomènes météorologiques extrêmes, liée au dérèglement climatique, le gouvernement a entrepris d'adapter le régime d'indemnisation des catastrophes naturelles depuis la loi 3DS (différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification).

La réforme vise notamment à mieux prendre en compte le caractère lent et progressif du phénomène de sécheresse et de réhydratation des sols, tout en restant dans le cadre du régime des catastrophes naturelles. Un décret publié le 6 février 2024 marque ainsi une étape importante dans la mise en œuvre des mesures annoncées dans l'ordonnance du 8 février 2023.

Pour rappel, par cette ordonnance, les critères de reconnaissance des phénomènes de sécheresse ont été significativement assouplis. Dès le 1er janvier 2024, plusieurs ajustements importants ont été mis en place. Les critères permettant de qualifier une sécheresse comme catastrophe naturelle ont été révisés pour mieux refléter la diversité des sécheresses. Les communes ayant subi une succession anormale de sécheresses importantes au cours des cinq dernières années peuvent être reconnues en état de catastrophe naturelle, même si chaque épisode pris isolément n'était pas exceptionnel. Les conditions hydrométéorologiques des communes voisines sont également prises en compte, réduisant ainsi les disparités entre communes adjacentes.

Le décret du 6 février 2024 met lui l'accent sur la prévention des dégâts liés à la sécheresse. Désormais, les indemnités d'assurance perçues pour un sinistre devront être utilisées pour les travaux de réparation durable des biens endommagés. Une exception est prévue si le coût des réparations dépasse la valeur du bien avant sinistre, permettant alors aux sinistrés de se reloger ou de reconstruire ailleurs. Le texte précise que les dommages doivent affecter la solidité du bâti ou entraver l'usage normal du bâtiment, excluant les éléments annexes et dépendances. L'indemnisation se concentrera dorénavant sur les sinistres menaçant la solidité ou l'usage normal des bâtiments. Cette priorisation vise à traiter en urgence les dommages matériels pouvant générer des problèmes graves à terme s'ils ne sont pas réparés rapidement.

Malgré les avancées apportées par le décret de février 2024, des préoccupations persistent quant à leur application dans les zones de montagne. Ces régions sont souvent plus vulnérables face aux phénomènes climatiques extrêmes, tels que les glissements de terrain induits par des sécheresses prolongées. Bien que les critères aient été ajustés pour mieux prendre en compte les particularités locales, la complexité géographique et météorologique des montagnes peut rendre difficile l'application uniforme des nouvelles normes.

Vie de l'ANEM

L'ANEM à la rencontre des élus de Lozère, du Vaucluse et du Var

À l'occasion de trois réunions départementales en juillet, l'Association a présenté ses récentes actions et échangé avec les élus sur les problèmes qu'ils rencontrent localement.

En Lozère, le 10 juillet, Olivier Maurin, maire de Prévenchères et membre du Comité directeur de l'ANEM, a accueilli la réunion départementale qui a réuni plus de 18 élus. Pascale Boyer, présidente, représentait l'Association, accompagnée des équipes. Elle a présenté son fonctionnement et les problématiques d'actualité sur lesquelles l'ANEM se mobilise. Les élus locaux présents ont pu s'exprimer sur de nombreux sujets, comme la mise en œuvre du ZAN, le transfert des compétences eau et assainissement, la question du logement des saisonniers et de l'habitat permanent, ou encore la prédation, les mobilités, l'accès aux services publics et le maintien des écoles de montagne.

Dans le Vaucluse, le 15 juillet, à Beaumont-du-Ventoux, c'est Alain Brémond, maire et membre du Comité directeur de l'ANEM, qui a reçu Pascale Boyer et les équipes de l'ANEM. Les échanges ont davantage porté, dans un premier temps, sur les difficultés relatives au déploiement de la fibre sur l'ensemble du territoire. Les élus ont, par ailleurs, fait part de l'injustice que représente le ZAN dans des territoires qui ont toujours été vertueux en matière d'urbanisme. Maintenant réduits à la portion congrue au même titre que les territoires les plus artificialisés, ils se voient restreints dans leur capacité de logements pour les habitants permanents ou les saisonniers. La question du loup a aussi été soulevée avec des attaques de plus en plus fréquentes dans le Parc naturel régional du Mont Ventoux. Le maire a également évoqué la poursuite des équipements de station du Mont Ventoux afin d'élargir les propositions d'activités quatre saisons dans ce cadre exceptionnel. Un représentant du Groupe Suez a fait part des accompagnements proposés pour sécuriser l'accès à l'eau, notamment les projets de réutilisation des eaux usées.

Dans le Var, la réunion s'est déroulée à Aups, au siège de la communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon, accueillie par son président Rolland Balbis. La réunion, en présence d'une dizaine d'élus, était animée par Raymonde Carletti, maire de La Martre et membre du Comité directeur, ainsi que par Pascale Boyer. Romain Verron, responsable développement chez Engie Green, a répondu aux questions des élus sur le développement des énergies renouvelables. La question de la prédation a également été discutée, plus particulièrement sous l'angle des conflits d'usages impliquant des chiens patous. Une situation complexe pour les maires qui se trouvent mis en porte-à-faux par les différents usagers (habitants, touristes, bergers…) et sans un réel soutien de la part des pouvoirs publics.
La réunion était précédée de la visite de la ferme des Cavaliers, une ancienne ferme restaurée par le Conservatoire du littoral dans les Gorges du Verdon, transformée en gîte avec l'aide de la région et du département. Un projet exemplaire à tout point de vue en raison de l'utilisation de matériaux biosourcés, de l'équipement employé pour la récupération des eaux de pluie, d'un usage sobre de l'eau dans le gîte et de la mise en place d'une convention avec la Protection judiciaire de la jeunesse pour l'accueil de jeunes.

© ANEM

↖ Réunion départementale à Prévenchères (48)

© ANEM

↖ Réunion départementale à Aups (83)

© ANEM

↖ Réunion départementale à Beaumont-du-Ventoux (84)

> **« Les élus locaux présents ont pu s'exprimer sur de nombreux sujets, comme la mise en œuvre du ZAN, le transfert des compétences eau et assainissement. »**

40e Congrès de l'ANEM : cinq ateliers pratiques

Des ateliers en petits groupes sont proposés par les partenaires de l'ANEM pour répondre concrètement et directement aux problématiques des élus de la montagne.

Rural Consult, un service dédié aux préoccupations des petites communes et intercommunalités

Rural Consult est un service de la Banque des territoires qu'elle apporte gratuitement auprès des communes de moins de 5 000 habitants et aux intercommunalités de moins de 50 000 habitants. Cet accompagnement vise à leur apporter des réponses en matière juridique et financière face à leurs interrogations relatives à ces sujets, mais aussi des réponses opérationnelles qui concernent la vie quotidienne de la collectivité, des appuis en matière de commande publique, des informations pour construire un budget communal ou intercommunal, et des éclairages sur des sujets d'actualité.

Prévention et tri des déchets : quelles solutions pour une montagne préservée ?

Agir pour réduire les déchets abandonnés en montagne, c'est préserver ces espaces naturels, à l'origine du cycle de l'eau. L'éco-organisme Citeo accompagne depuis plusieurs années les collectivités et acteurs de la montagne pour mettre en place des actions concrètes : plans de lutte contre les déchets abandonnés, tri hors foyer dans les stations de montagne, sensibilisation des usagers, etc. Cet atelier mettra en avant les outils dont les élus de montagne peuvent se saisir ainsi que les réalisations inspirantes de collectivités pionnières.

La Poste accompagne les communes dans la dénomination et la numérotation des voies

La loi 3DS (différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification) impose aux communes, y compris les villages et hameaux de moins de 2 000 habitants, la dénomination et la numérotation des voies. Nombreuses sont les collectivités qui choisissent l'expertise du Groupe La Poste pour répondre à cette obligation. Par son activité historique et sa connaissance du terrain, il a la capacité de les accompagner du diagnostic de l'adressage existant à la création du nouveau, jusqu'à la publication dans la base Adresse nationale.

Gestion durable de l'eau : quelles solutions pour les territoires de montagne ?

À travers quelques thématiques spécifiques aux enjeux des zones de montagne, l'atelier propose de mettre en évidence des solutions et des retours d'expériences qui permettent de mieux concilier les usages, sécuriser la qualité de l'eau tout en préservant la ressource. Seront notamment abordés : le partage des eaux avec les sociétés de remontées mécaniques, les enjeux du comptage individuel en copropriété, le verdissement de l'offre énergétique en station, la tarification pour une meilleure équité entre résidents permanents et temporaires, la sécurisation de la qualité des eaux, l'intérêt des unités mobiles de traitement, la gestion des événements pluvieux exceptionnels et du risque qui en découle.

Atelier numérique

Le déploiement massif de la fibre s'accompagne d'une exigence de qualité de service en matière de raccordement final des clients. La filière des infrastructures numériques a soumis au gouvernement un plan d'amélioration de la qualité fibre autour de quatre axes principaux : la formation et la labellisation des sous-traitants, le renforcement des contrôles sur le terrain, la généralisation des comptes-rendus photos d'interventions et l'élaboration de plans de reprise des infrastructures dégradées. La FFT, Orange et Altice-SFR dresseront un point d'étape. Le Groupe altitude Infra, à travers sa filiale Ubicité, présentera un retour d'expériences.

Ces ateliers auront lieu le jeudi 10 octobre de 9h15 à 10h30. Vous pouvez réserver votre atelier lors de votre inscription au Congrès (nombre limité de places).

Pour vous inscrire au Congrès, scannez le QR code ci-contre :

eutelsat GROUP
PREMIER OPÉRATEUR MONDIAL DE SATELLITES
DOTÉ D'INFRASTRUCTURES GEO-LEO INTÉGRÉES
L'Espace est l'avenir
de la connectivité universelle sur Terre